

**Compte Rendu de l'audio-conférence du 25/05/2020 – DDFIP42**

**Covid-19 :**

Ordonnance sur les congés : le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire tiendra une audio-conférence avec les Chefs de services qui devront traiter le sujet. Date butoir au 31 mai pour les calculs de la 2<sup>e</sup> période de confinement. Les calculs seront fait pour tous les agents qui seront informés du nombre de jours à poser.

Les Chefs de services ont la possibilité de refuser les congés, pour raison de service. Un message leur a été envoyé pour leur permettre de procéder aux calculs. Une 2<sup>e</sup> audio-conférence est prévue pour répondre à leurs questions éventuelles.

**Questions posées au DDFIP par les participants :**

- **Congé à poser pour le pont naturel du 22 mai 2020 ?**  
*Réponse* : la DG a imposé la pose de l'Autorisation d'Absence Exceptionnelle qui est faite pour ça. Pour le pont du 13 juillet les agents poseront une « récup », une RTT ou un congé (annuel ou CET).
- **Date butoir de prise des jours de congés 2019 reportés ?**  
*Réponse* : à ce jour la DG n'a pas encore tranché la question.
- **Mode de calcul du nombre de jours RTT qui seront pris aux agents ?**  
*Réponse* : a priori 1 pour 19 jours d'ASA mais cela reste à confirmer.
- **Reprise de la restauration collective ?**  
*Réponse* : les restaurants administratifs devraient ré-ouvrir prochainement mais sous forme de « paniers repas » à emporter. Le RIA de Jacquard travaille à une ré-ouverture d'ici 2 semaines, celui de Charcot sur la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin, celui de Geüner pour début juin.
- **Frais de repas ?**  
*Réponse* : la reprise de la restauration collective met fin au bénéfice des frais de repas.
- **ASA pour les agents fragiles : fin le 2 juin ou le 10 juillet ?**  
*Réponse* : aucune information à ce jour.
- **ASA garde d'enfant ?**  
*Réponse* : il faudra fournir un justificatif à partir du 2 juin. Des précisions sont attendues de la DG.
- **Accueil du public ?**  
*Réponse* : l'accueil du public est possible sur rendez-vous en dernier ressort si le cas n'a pu être dénoué au téléphone ou par internet, avec respect des règles d'hygiène et de distanciation.

**Votre Section CFTC-DGFIP vous le rappelle : respecter les règles de confinements, de distanciation et les gestes barrières, c'est vous protéger en protégeant les autres.**

**N'hésitez pas à prendre contact avec nous en cas de besoin.**

---

*Section Locale CFTC Finances Publiques*

*La Secrétaire Départementale*  
**Maryline LACPATIA**

DDFIP de la Loire  
11, rue Mi-Carême – 42007 Saint-Etienne Cedex 1  
Tel : 04 77 61 93 83

[maryline.lacpatia@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:maryline.lacpatia@dgfip.finances.gouv.fr)